



Membres de l'exécutif :

Nicolas Féraud, président

Laurent Bagnoud, conseiller

Rose-Marie Clavien, conseillère

Yvan Rion, conseiller

Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente

Kevin Barras, conseiller

Marielle Clivaz, conseillère

**1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs et contrôle des présences**

M. Nicolas Féraud (NF) ouvre la séance, souhaite la bienvenue, nomme les scrutateurs et remercie les 141 citoyens présents.

Il constate que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et donne connaissance des points portés à l'ordre du jour.

Il rappelle que les séances de l'assemblée primaire sont publiques mais que les personnes qui ne sont pas habilitées à voter n'ont pas le droit de prendre la parole (art. 11a LCo).

**2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 juin 2024**

Le président rappelle les différents sujets traités. Disponible sur le site internet, la lecture intégrale du procès-verbal n'est pas demandée; les citoyens l'approuvent par 137 voix, 1 opposition et 3 abstentions.

**3. Approbation du règlement sur la taxe de séjour**

M. Nicolas Féraud explique que la loi cantonale sur le tourisme définit la taxe de séjour comme une contribution perçue auprès des hôtes séjournant dans une commune sans y être domiciliés. Trois articles sont concernés par la nouvelle mouture du texte actuellement en vigueur. Ce texte a été travaillé par la commission économie et tourisme de l'ACCM.

Deux raisons ont amené les trois communes de Crans-Montana, Lens et Icogne à apporter des modifications au règlement actuel à savoir une part toujours plus importante aux charges touristiques qui doit être couverte par les impôts des habitants et une requête du Canton à modifier la formulation au sujet des perceptions.

Il relève que le règlement qui est présenté a été préavisé favorablement tant par le Canton que le Conseil communal. S'il est accepté ce soir, il devra encore être formellement homologué par le Conseil d'Etat avant d'entrer en vigueur.

La taxe de séjour est destinée à financer des services et infrastructures touristiques bénéficiant directement aux visiteurs. Les recettes de la taxe doivent obligatoirement être utilisées dans l'intérêt des assujettis. Depuis 2018, les hôtes séjournant dans des logements de vacances paient la taxe de séjour par nuitée; quant aux propriétaires de résidences secondaires, ils paient un forfait annuel. Le propriétaire a évidemment la possibilité d'encaisser la taxe auprès de ses hôtes et de la conserver. Il peut donc mettre son bien en location quand il ne l'occupe pas lui-même et ainsi couvrir les frais.

La taxe actuelle représente un frein au développement de nouvelles prestations puisqu'elle ne suffit pas pour entretenir les infrastructures existantes. Cet effort, supporté par les impôts, doit être redistribué de manière plus équilibrée. Ce sont plus de CHF 8 millions qui sont prélevés sur les finances des trois communes pour couvrir ces prestations touristiques; pour la commune de Crans-Montana, cela représente le 70%.

Le président commente chacun des 13 articles puis revient sur les trois articles (2, 5 et 6) qui nécessitent un changement; il en donne la lecture intégrale tout en indiquant les modifications apportées.

Les raisons qui amènent à augmenter la taxe de séjour de CHF 2.-- par nuitée sont les suivantes :

1. Le montant actuel ramené par la taxe ne suffit pas pour entretenir les infrastructures touristiques (CHF 8 mios sont prélevés sur les finances communales pour les financer).
2. Ce manque de moyens freine le développement de nouvelles prestations.
3. L'objectif est d'instaurer un équilibre afin que tout le monde soit gagnant :
  - Les habitants, dont les impôts ne devront plus autant couvrir le manco.
  - Les propriétaires de résidences secondaires et logements de vacances puisque cette augmentation permet de continuer à enrichir les offres et infrastructures touristiques et ainsi augmenter l'attractivité de Crans-Montana et forcément la valeur des biens immobiliers.
  - Les personnes qui viennent en séjour continueront de profiter d'une offre de qualité en constante amélioration.
  - Les acteurs touristiques puisque le succès de leur commerce est directement lié à l'attractivité de la région.

Cette hausse de CHF 2.-- (passant ainsi de CHF 3.-- à CHF 5.--/nuitée) contribuera à réduire l'excédent actuel de dépenses pour le tourisme payé par les communes, tout en ouvrant de nouvelles possibilités de prestations complémentaires en faveur des hôtes. Cette augmentation devrait amener près de CHF 3,5 mios supplémentaires qui ne couvriront de loin pas la totalité de la charge touristique. Les habitants, via les impôts, continueront de soutenir le tourisme.

Hormis les tâches habituelles d'un office du tourisme (guichets d'information, brochures, site internet et autres réseaux de communication), la taxe de séjour sert à l'organisation d'événements et à couvrir les frais d'entretien des infrastructures comme par exemples les promenades, itinéraires à vélo, la plage, le mini-golf, le curling, la patinoire, le beach volley, le centre de congrès et les bus navettes durant les hautes saisons d'hiver et d'été. Pour rappel, les personnes qui paient la taxe de séjour reçoivent en été My Explorer Card qui donne droit à différents avantages pour passer des vacances inoubliables; le propriétaire peut aussi en faire bénéficier les personnes qui séjournent chez lui.

La destination de Crans-Montana c'est un tourisme dynamique et des offres riches et de qualité pour chacun, que ce soient les vacanciers, les propriétaires de résidences secondaires ou les habitants.

Le président poursuit en détaillant les tarifs en fonction des différents types de logement (hôtels, auberges, B&B, établissements de cure, campings, hébergements de groupes, cabanes, refuges de montagne et écoles internationales) et en montrant une comparaison avec les stations voisines. Actuellement, un hôte qui séjourne à Crans-Montana paie une taxe de séjour moins élevée que s'il loge à Nendaz, Anniviers, Verbier ou encore Anzère. En augmentant la nuitée de CHF 2.--, Crans-Montana ne sera pas la plus chère avec pourtant une offre d'envergure.

Pour les propriétaires de résidences secondaires, le forfait est évidemment adapté en conséquence. Basée sur 50 nuitées par année, la hausse est d'environ 66%. Même si cela paraît beaucoup, les trois communes ont, toutes ces années, facturé un prix largement inférieur à d'autres stations qui ont une offre moins riche que Crans-Montana. Pour rappel, les propriétaires peuvent mettre leur bien en location pour ainsi réduire le montant dont ils doivent s'acquitter.

Plus les résidences secondaires sont occupées durant l'année et plus dynamique sera l'économie; finalement, la valeur des biens immobiliers est également renforcée. En résumé, en augmentant la taxe de séjour, un juste équilibre est atteint.

- Q : M. Patrick Sägesser rappelle que cette taxe n'est pas majoritairement payée par les citoyens. Pour renforcer l'attrait de Crans-Montana, il ne faut pas alourdir le fardeau. Taxer encore et encore est une solution de facilité. Quand les finances sont tendues, la solution n'est pas toujours de demander plus à ceux qui paient beaucoup. Il invite les autorités à maîtriser les coûts et les dépenses en envisageant des alternatives. Il constate que le citoyen ne connaissait pas le montant annuel dont il est question avant cette présentation; de son point de vue, il faut avoir une transparence totale avant de demander aux résidences secondaires de payer. Crans-Montana choisit la facilité au lieu d'une gestion rigoureuse. L'attrait de la destination risque de baisser. Il invite donc les citoyens à demander d'autres alternatives et de rejeter cette augmentation.
- R : NF rappelle que la volonté est de rééquilibrer les choses en ne faisant pas supporter cette charge aux citoyens et que cela n'a donc rien à voir avec les finances communales.
- Q : M. Alain Duc relève que selon le tout-ménage, tout le monde devrait être content alors que beaucoup d'hôteliers et de propriétaires de résidences secondaires s'opposent à cette taxe. La loi oblige, avant de faire des propositions, de consulter les gens concernés par cette taxe. De son point de vue, les hôteliers n'ont pas été consultés et il serait opportun de demander également aux clients leur avis. Pour récolter, il convient au préalable de semer. Il relève que les remontées mécaniques devaient être gratuites alors que seule une réduction est accordée. Il rajoute que selon les dires de M. Bruno Huggler, directeur de CMTC, les prestations supplémentaires liées à la carte My Explorer sont en discussion et qu'il n'y a donc rien d'officiel. Il invite les autorités à ne pas interrompre le dialogue en revenant avec ce sujet l'année prochaine. En conclusion, il recommande à l'assemblée de rejeter ce règlement.
- R : Le président souligne que tous les acteurs locaux du tourisme ont été consultés et qu'une information a été transmise à l'ensemble des fédérations touchées. Il invite les représentants des résidences secondaires à demander leur intégration au sein du comité de CMTC.
- Q : Mme Sophie Florinetti ne prétend pas être valaisanne mais apprécie le Haut-Plateau et essaie de s'intégrer à la vie locale. Elle n'a aucun intérêt dans la hausse de la taxe de séjour puisqu'elle est résidente permanente. Elle a connu la transition au forfait et, depuis quelques semaines a entendu des réactions hostiles de personnes RII sur cette augmentation de 66%. Elle trouve dommage qu'un climat d'opposition s'installe à la veille des fêtes et invite à trouver un compromis. Elle demande si la réflexion et le projet ont pris en compte l'ensemble des paramètres tels que les bases de calcul, les finances communales et la conjoncture économique. Elle souhaite rétablir un climat apaisant en trouvant un compromis et demande donc de surseoir au vote. Elle a entendu dans les médias M. Olivier Duchoud dire qu'il était nécessaire de corriger le déficit de financement des infrastructures touristiques. Les citoyens paieraient trop d'impôts. Or, la distinction entre un contribuable et un citoyen n'est pas correcte du fait que tous les contribuables participent aux finances des communes et de ce fait, leur avis ne doit pas être ignoré.
- R : NF explique que les citoyens ne paient pas trop d'impôts; par contre, une partie de ces derniers est affectée aux infrastructures et à leur entretien. Il invite un représentant des résidences secondaires à intégrer le comité de CMTC. Finalement, il indique qu'il n'est pas possible de surseoir au vote car les citoyens doivent s'exprimer sur l'objet soumis.
- Q : M. Sébastien Rey comprend la problématique des hôteliers et relève que tous ne sont pas opposés du fait que cette taxe apporte une plus-value. Il rappelle qu'elle sert à

l'entretien et au développement des infrastructures. En ce qui concerne le tarif actuel, il est dans les plus bas du Valais. En augmentant de CHF 2.--, cela reste acceptable et peu impactant. Il explique que le contribuable citoyen ne bénéficie pas gratuitement de la carte My Explorer alors que les impôts financent tout de même une partie du tourisme. En conclusion, l'augmentation de la taxe reste raisonnable.

R : NF précise que la faïtière des hôteliers a soutenu cette augmentation (avec des prestations supplémentaires, selon M. Alain Duc).

Q : M. Jean-Daniel Clivaz s'adresse à Mme Sophie Florinetti en soulignant qu'elle est concernée car les impôts qu'elle paie servent à financer les infrastructures touristiques. Il précise que cette augmentation de la taxe permettra d'utiliser les impôts à d'autres fins. La majorité des hôteliers sont favorables à ce nouveau règlement et il ne faut pas avoir honte d'augmenter la nuitée à CHF 5.--, montant que les hôtes peuvent payer. En comparaison de toutes les activités que propose Crans-Montana, ce montant est supportable et il est normal que les touristes participent financièrement aux infrastructures et à leur entretien.

Avant de passer au vote, un résumé sous forme de petit film est projeté. Le président conclut en expliquant que l'augmentation de la taxe de séjour est une mesure essentielle pour garantir un avenir durable et équilibré de la destination.

Sur sa proposition, l'Assemblée accepte, moyennant 2 oppositions, de voter le règlement en un seul bloc. Cette dernière accepte également le règlement sur la taxe de séjour par 130 voix, 11 oppositions et aucune abstention.

#### **4. Approbation du cautionnement de CHF 18'165'786.50 pour la réalisation de Step III à Noës**

M. Nicolas Féraud explique que la mise en chantier de Step III était prête à démarrer quand est survenue la crue du Rhône et les inondations le 30 juin dernier. La présente demande de cautionnement n'a rien à voir avec les travaux de remise en état. Ce projet servira à améliorer l'épuration des eaux sales notamment pour ce qui est des micropolluants avec un dimensionnement correspondant à l'augmentation de la population.

Il cède la parole à M. Laurent Bagnoud (LB), conseiller communal responsable de l'environnement et énergies, lequel explique que le rapport technique, donnant des informations détaillées sur le projet, est consultable sur le site internet.

La Step de Noës, essentielle dans la gestion de l'eau, a été inaugurée en 1976 pour être réhabilitée en 1995 dans le cadre de la réalisation du tronçon de l'A9 situé au Sud du site. Elle traite 7'569'980 m<sup>3</sup> d'eau par année et est la propriété de Sierre (45%), Crans-Montana (42%), Noble-Contrée (7%), Chippis (3%) et Salquenen (3%). A noter que la Step est gérée par une Association.

Les fonctionnalités d'une Step sont :

- le dégrillage : l'enlèvement des matériaux les plus gros, papiers, plastiques et autres déchets solides,
- le dessablage et dégraissage : les sables et graviers tombent au fond de grandes cuves tandis que les graisses flottent et sont récupérées pour être traitées,
- la décantation : des matières organiques et minérales,
- la biologie : le mangé par des bactéries,
- la décantation des bactéries : ce qui forme des boues traitées à Enevi/Uto,
- la digestion des boues : qui produit du biogaz ou gaz méthane.

La capacité maximale de traitement est de 97'500 EH. Sont traités les eaux (20 mios de l/jour), les déchets solides (60 t/an), les graisses (20 t/an) et le biogaz (700'000 m<sup>3</sup>/an).

A la suite de la crue du Rhône du 30 juin 2024, la Step s'est retrouvée complètement inondée et les locaux enterrés submergés. Les dégâts sont estimés à CHF 10 millions et les réparations sont effectuées en tenant compte de Step III pour être terminées en 2026; une grande partie de ces coûts seront pris en charge par les assurances et le solde par l'Association. L'eau actuellement rejetée au Rhône n'est pas entièrement propre. Il remercie chaleureusement MM. Stéphane Delaloye, Alain Broccard et Alain D'Alessio qui ont travaillé jour et nuit pour la remise en fonction de l'infrastructure.

La raison principale de la réalisation du projet Step III est d'ordre législatif. L'objectif de l'extension est de garantir une capacité de traitement suffisante pour une durée d'exploitation de 30 ans soit jusqu'à l'horizon 2050. Les micropolluants, ces substances extrêmement fines libérées dans l'environnement, rejoignent tôt ou tard les eaux usées. A noter que 30'000 produits chimiques sont autorisés en Suisse actuellement et qu'ils se trouvent dans toutes sortes de produits, notamment ménagers.

Le projet Step III consiste en la construction d'un nouveau bâtiment sur le site, au nord-ouest de la Step actuelle. Le dossier a été déposé au Canton le 28 mai 2024. Les cinq communes concernées sont appelées à cautionner la dépense lors de leur assemblée primaire ou conseil général. Dans le courant de l'année 2025, le Canton et la Confédération seront appelés à valider la demande de subvention. Les travaux débuteraient en 2027 pour se terminer en 2032.

Le coût de l'ouvrage est devisé à CHF 44'402'821.-- dont CHF 24'219'076.-- à charge de l'Association et CHF 20'183'747.-- de subventions du Canton et de la Confédération (le taux de subvention n'est pas connu à ce jour).

Acquisition du terrain, travaux divers	CHF	1'292'000.00
Biologie C (8 bassins actuels – matières fécales)	CHF	3'616'732.00
Biologie N (7 nouveaux bassins - urines)	CHF	20'690'719.00
Micropolluants	CHF	6'349'815.00
Divers et imprévus (15% selon expérience cantonale)	CHF	4'547'416.00
Honoraires ingénieurs et études	CHF	4'579'008.00
TVA	CHF	3'327'131.00
<b>Total comme ci-dessus</b>	<b>CHF</b>	<b><u>44'402'821.00</u></b>

Le montant de cautionnement de la Commune de Crans-Montana est de CHF 18'165'786.50.

Comme les travaux ne pourront débuter qu'avec une trésorerie suffisante pour faire face à l'ensemble des travaux, les montants maximums d'emprunts devront permettre de couvrir l'entier du devis. Les liquidités de la Step ont permis d'assumer les frais d'étude et de travaux préparatoires mais un emprunt financier est nécessaire dès 2026.

Q : M. Jean-Noël Duc demande s'il s'agit d'un cautionnement simple et solidaire. Il souhaite savoir comment est évaluée la participation de Crans-Montana durant les pics, comment est financée l'Association et quelle est la manière dont la commune la couvre.

R : LB répond qu'en matière de cautionnement, son type sera vraisemblablement décidé par la banque et qu'il n'y a pas de décision formelle. Il imagine que la banque va exiger un cautionnement solidaire. Pour calculer les flux liés notamment aux touristes, un lissage se fait sur l'année. Finalement, la Step a un budget propre selon ses besoins; son financement se fait au travers des finances communales (services publics).

Q : M. Jean-Charles Beltramini souhaite savoir ce qu'il en est de la responsabilité du Canton au travers de la correction du Rhône et sa participation aux dégâts causés.

R : Vu l'importance de l'inondation, le Canton devrait avoir une responsabilité. Cependant, sollicité, il a refusé d'entrer en matière mais il n'est pas exclu qu'un règlement à l'amiable ait lieu par la suite, selon LB.

Q : Mme Eliane Lietti s'interroge sur la participation du Canton et de la Confédération de CHF 20 mios. Elle souhaite savoir ce qu'il en est de la taxe relative à l'assainissement des eaux.

R : LB explique que pour pouvoir débiter les travaux, il convient d'emprunter au maximum CHF 44 mios, montant qui sera remboursé dès que possible. CHF 20 mios sont à la charge du Canton et de la Confédération et CHF 24 mios à charge des communes. L'assemblée primaire a validé trois règlements communaux il y a une année et ces derniers permettront d'autofinancer les services.

Q : M. Michel Rey demande si dans le projet de rénovation, il est prévu de mettre hors eau l'infrastructure en vue d'une éventuelle prochaine crue.

R : LB répond que cela n'est pas prévu, étant précisé que le chantier ne commencera que lorsque le Canton aura sécurisé le Rhône.

Le président conclut en expliquant que le Conseil d'Administration ne va pas emprunter la totalité de la somme en une seule fois mais au fur et à mesure des besoins.

L'Assemblée accepte le cautionnement de CHF 18'165'786.50 pour la réalisation de Step III à Noës par 138 voix, 1 opposition et 1 abstention.

## 5. Remerciements aux élus sortants

M. Nicolas Féraud remercie sincèrement Mme Rose-Marie Clavien ainsi que MM. Laurent Bagnoud, Kevin Barras et Yvan Rion pour l'immense travail fourni durant cette législature. Ce fut quatre (et pour certains huit) années constructives avec pour objectif le meilleur pour la Commune. Il retrace individuellement leur parcours politique et leur remet un présent sous les applaudissements de l'assemblée.

## 6. Bienvenue aux nouveaux élus

Le président souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux représentants du peuple qui font leur entrée au Conseil communal le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et donne un bref descriptif personnel de ces derniers et leurs motivations. Il présente ensuite l'entier des membres de l'exécutif 2025-2028 et la répartition projetée des dicastères. Siégeront donc autour de la table du Conseil Mmes et MM. Nicolas Féraud, Nicole Bonvin Clivaz, Marielle Clivaz, François Berclaz, Patrick Clivaz, Jean-Vincent Rey et Sébastien Rey.

## 7. Sujets d'actualité et divers

Avant d'ouvrir la discussion dans les divers, le président relève qu'en regard des Championnats du Monde de ski 2027, la piste pour les hommes est prête. Les discussions vont bon train avec les opposants et une solution est espérée pour la fin de l'année.

Q : M. Max Speckinger informe avoir installé une citerne de récupération d'eau de pluie à usage de tous les jours pour ainsi diminuer sa consommation. Il invite les citoyens à une pratique similaire. Bien qu'au bénéfice d'une réduction de 10% sur sa facture, il sollicite un encouragement plus important.

R : Le président en prend note précisant que les subsides seront vraisemblablement revus.

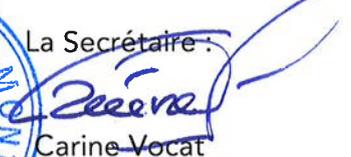
Q : Une personne demande si le Caprices Festival sera organisé sur le parking des Violettes.

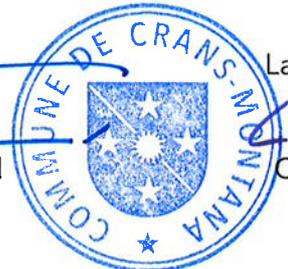
R : Il lui est répondu que le Conseil a refusé cette demande d'autorisation étant donné que ledit parking sera utilisé pour les travaux liés au chantier de la Nationale.

- Q : M. Patrice Clivaz propose la mise sur pied à Ycoor d'une manifestation pour ainsi soutenir les Championnats du Monde de ski 2027. Autre intervention, il invite la Commune à rendre plus lisible la facture des services publics, faisant référence aux différentes quantités mentionnées sur cette dernière. Finalement il remercie tant les élus sortants que les membres du nouveau conseil.
- R : NF relève que les opposants ont déjà souffert de la pression mise pour ce projet et qu'il n'est pas opportun d'en rajouter.
- Q : M. Jean-Marie Bonvin demande si la Commune a des contacts avec l'Etat du Valais en ce qui concerne la route cantonale Sierre-Montana au niveau de Corin qui est dans un état catastrophique et qui mériterait d'être améliorée. Les îlots de ralentissement à la sortie de Corin n'ont pas d'effet sur la vitesse et le mal est fait; aussi, constatant que les aménagements sont terminés, il demande que la signalisation 50 km/h soit rappelée à la hauteur de l'immeuble Corinna. En ce qui concerne le droit de stationnement sur les places publiques, il constate que les cartes qui étaient à disposition pour CHF 40.-- ne sont délivrées plus qu'aux entreprises, ce qui constitue une inégalité de traitement.
- R : Il est pris note de la problématique des cartes de stationnement. En ce qui concerne les travaux à Corin, ces derniers sont effectivement terminés et il est relevé que l'îlot a été refusé par le Canton. Le tronçon situé entre le rond-point de l'hôpital et le Caveau du Rocher sera refait l'année prochaine.
- Q : M. Jean-Claude Mounir s'attendait, à la suite du rachat des parkings par la commune, que les tarifs diminuent, relevant que le parking de Cry d'Er est à CHF 4.--/h. Les personnes habitant la station peuvent utiliser gratuitement les navettes alors que les villageois doivent payer les transports publics. Il sollicite la gratuité des transports depuis les villages ou suggère la réduction des tarifs dans les parkings «de ski».
- R : Le président explique que seul le terre-plein de Crans Cry D'Er, qui dispose d'un service premium, est à CHF 4.--/h. Le tarif des autres parkings est harmonisé à raison de CHF 2,50/h. Offrir la gratuité des transports depuis les villages est certes un rêve mais impossible vu le coût extrêmement élevé d'une telle prestation. La commune essaie néanmoins d'être le plus équitable pour tous. Finalement, il suggère la location d'une place de parc à l'année dont le montant s'élève à CHF 1'440.--.
- Q : M. Denis Lamon suggère qu'il y ait un tarif unique à la saison sur l'ensemble de la station pour le stationnement.
- R : Il lui est répondu que les tarifs horaires ont été unifiés et que pour ce qui est des abonnements, une commission travaille sur ce sujet.

Arrivé au terme des questions, M. Nicolas Féraud clôt l'assemblée à 21h05 et invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié.

Le Président :  Nicolas Féraud

La Secrétaire :  Carine Vocat



Crans-Montana, le 20 décembre 2024.